

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 31 janvier 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

### FINANCES ET FISCALITÉ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

#### **Titulaires absents :**

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Philippe TERRASSIN

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

### FINANCES ET FISCALITÉ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code des juridictions financières, notamment l'article L.243-6 ;

Vu la notification du 9 décembre 2021, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes du 3 décembre 2021 présentant les conclusions du rapport définitif auquel est notamment annexée la réponse de la Communauté d'Agglomération ;

Dans le rapport annexé, la Chambre régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine, dont l'examen de la gestion a débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2020, arrête un certain nombre de recommandations et analyse la situation financière de la CAN.

En matière de recommandations, il convient de relever les trois préconisations de la Chambre dont il conviendra de suivre la mise en œuvre :

- **Recommandation n° 1** : Doter le service public de l'assainissement d'une autonomie financière et procéder à l'ouverture d'un compte au Trésor conformément à la réglementation en vigueur ;
- **Recommandation n° 2** : Appliquer la réglementation en vigueur en matière de taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : revoir le zonage de cette taxe en fonction de l'organisation et du service rendu sur chacun des territoires ;
- **Recommandation n° 3** : Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le budget « Eau ».

La CAN a répondu à chacune des observations de la Chambre dans le courrier annexé au rapport.

Comme le prévoit la réglementation, un point d'avancement sur les préconisations du rapport sera présenté à l'assemblée communautaire dans l'année suivant sa remise.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les années 2014 et suivantes, transmises le 9 décembre 2021 et de la réponse apportée par l'EPCI.
- Prend acte du débat intervenu sur le rapport d'observations définitives et sur la réponse apportée.

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**